

Foire aux questions pour les services de garde d'enfants

La présente foire aux questions est fondée sur les [Directives opérationnelles pendant l'éclosion de la COVID-19 : garde d'enfants](#). Elle contient des recommandations qui s'ajoutent aux directives provinciales, que les fournisseurs de services de garde d'enfants peuvent appliquer comme bon leur semble.

Les lignes directrices en matière de santé publique reposent sur un scénario général et sont basées sur les données actuelles et les chiffres locaux. Ces renseignements sont **susceptibles d'être modifiés** dès que de nouvelles informations ou données probantes concernant la COVID-19 sont communiquées à l'échelle locale et provinciale. Le présent document sera actualisé si l'un des renseignements qu'il contient doit être révisé, et une nouvelle version sera mise à la disposition des fournisseurs de services de garde d'enfants locaux.

Si vous avez d'autres questions concernant la COVID-19 et la réouverture des services de garde d'enfants, veuillez communiquer avec nous par téléphone au **1 844 478-1400**.

Dernière révision du document : **26 août 2021**

Table des matières

Dépistage	2
Symptômes, isolement et éclosions	Error! Bookmark not defined.
Cohortes	Error! Bookmark not defined.
Personnel	2
Équipement de protection individuelle	3
Hygiène des mains	3
Nettoyage et désinfection	2
Aliments	Error! Bookmark not defined.
Ventilation	8
Autre	10

Mise-à-jour : 26 août 2021

Your lifetime partner in healthy living.
Votre partenaire à vie pour vivre en santé.
myhealthunit.ca

Call Toll Free: 1-800-563-2808

 345 Oak Street West,
North Bay, ON P1B 2T2
 705-474-1400
 705-474-8252

 70 Joseph Street, Unit 302
Parry Sound, ON P2A 2G5
 705-746-5801
 705-746-2711

Personnel

1. Les membres du personnel d'un service de garde d'enfants sont-ils limités à une seule cohorte?

Le document du ministère de l'Éducation intitulé [Directives opérationnelles pendant l'écllosion de la COVID-19 : garde d'enfants](#) indique que le mouvement des superviseurs et/ou des personnes désignées, du personnel et des étudiants en stage entre les lieux de garde d'enfants et entre les groupes d'âge autorisés est autorisé. Toutefois, la réduction des déplacements du personnel et des étudiants en stage est encouragée dans la mesure du possible afin de minimiser le potentiel de transmission.

Il est recommandé que les employés qui s'occupent de plus d'une cohorte d'enfants se lavent les mains soigneusement au début et à la fin de leur période de travail avec chaque cohorte, portent l'ÉPI approprié (au minimum, un masque médical et une protection oculaire lorsqu'ils travaillent de près avec des gens qui ne portent pas de masque) et changent ou désinfectent tout l'ÉPI entre les cohortes.

Conformément au guide du ministère de l'Éducation intitulé [Programmes avant et après l'école de la maternelle à la 6^e année : politiques et lignes directrices à l'intention des conseils scolaires](#), il faudrait autant que possible que les groupes des programmes avant et après l'école soient constitués d'élèves de la même classe de base (ainsi, dans les cas où les programmes doivent se partager les membres du personnel, on pourrait s'assurer que les groupes sont supervisés par la même personne pendant la journée d'école et le programme avant et après l'école).

Nettoyage et désinfection

1. Les poussettes partagées doivent-elles être nettoyées et désinfectées entre les groupes?

Le Bureau de santé recommande de désinfecter les poussettes entre les groupes. Cela doit comprendre toutes les pièces que les enfants peuvent toucher ou se mettre dans la bouche. Les poignées, les boucles et les sièges doivent être désinfectés.

2. À quelle fréquence la literie et les couvertures pour enfants doivent-elles être lavées?

La literie et les couvertures pour enfants devraient être lavées au moins une fois par semaine ou aussi souvent qu'il le faut. De plus, chaque enfant devra avoir ses propres draps et couvertures. Les lits d'enfant doivent être entreposés de manière à ce que les couvertures de chaque enfant ne touchent aucune autre surface, aucun autre lit d'enfant ni aucune autre couverture ou aucun autre drap pour enfants.

3. Quel est le protocole pour nettoyer le sang et les liquides organiques?

Le personnel doit porter l'équipement de protection individuelle approprié lors du nettoyage de liquides organiques. S'il s'agit d'une petite quantité, il est recommandé de porter des gants. S'il s'agit d'une quantité où le personnel risque de se faire arroser ou éclabousser, il est recommandé de porter une blouse, des gants, un masque médical (niveau 1) et une protection oculaire (écran facial ou lunettes de sécurité) et des

Mise-à-jour : 26 août 2021

couvre-chaussures au besoin.

Recouvrir immédiatement le liquide d'essuie-tout jetables secs.

Veiller à ce que les surfaces contaminées par des matières fécales, des vomissements, de la salive ou du sang soient nettoyées immédiatement avec de l'eau et du savon pour éliminer les matières organiques, puis à ce qu'elles soient désinfectées au moyen d'un désinfectant approprié (p. ex. le peroxyde d'hydrogène accéléré, en s'assurant de respecter les lignes directrices du fabricant concernant le temps de contact).

Hygiène des mains

1. Quelle doit être la température de l'eau?

Chaude ou froide, selon le confort de chacun. Il est important de se frotter les mains avec du savon et de les sécher soigneusement avec une serviette de papier ou sous un sèche-mains.

2. Les enfants qui fréquentent le service de garde peuvent-ils utiliser du désinfectant pour les mains?

Oui, les enfants peuvent utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA). Des mesures de sécurité doivent être mises en place pour prévenir l'exposition aux substances toxiques du DMBA (c'est-à-dire par ingestion). Les enfants doivent être supervisés lorsqu'ils utilisent du DMBA. Ce produit peut ne pas convenir aux très jeunes enfants. Si les mains sont visiblement sales, elles devraient être lavées à l'eau savonneuse.

3. Comment peut-on assurer un lavage adéquat des mains des enfants lors de sorties?

Lors de sorties avec les enfants, ces derniers peuvent se désinfecter les mains jusqu'à leur retour à l'école ou au milieu de garde, pourvu que leurs mains ne soient pas visiblement sales. À l'école, ils devront se laver immédiatement les mains à l'eau et au savon.

Vous pouvez aussi utiliser un bidon d'eau de camping doté d'un robinet, des serviettes de papier, du savon liquide et un petit seau ou récipient pour recueillir les eaux usées.

Directives sur le port du masque et autre équipement de protection individuelle (EPI) (Mise-à-jour le 26 août 2021)

1. Dans quelles circonstances est-il recommandé au personnel d'un milieu de garde d'enfants de porter des gants?

On recommande le port de gants lorsque le personnel doit prodiguer des soins personnels à un enfant ou nettoyer des écoulements de sang ou de fluides corporels. Le port de gants ne se substitue pas à l'hygiène des mains. Il faut se laver les mains avant d'enfiler des gants et après les avoir retirés.

Mise-à-jour : 26 août 2021

2. Dans quelles circonstances est-il recommandé au personnel d'un milieu de garde d'enfants de porter une blouse?

Tout membre du personnel doit porter une blouse lorsqu'il surveille un enfant symptomatique en attendant qu'un parent ou un tuteur vienne le chercher. Les blouses de niveau 1 sont acceptables. Si un membre du personnel estime qu'il se trouve dans une situation où ses vêtements risquent d'être contaminés par du sang ou des fluides corporels, il doit avoir à sa disposition une blouse qu'il pourra enfiler (par exemple, lorsqu'un enfant souille sa culotte, lors d'interventions auprès d'un élève ayant des besoins particuliers).

3. Quel EPI est recommandé pour le personnel à l'extérieur? **(Mise-à-jour le 26 août 2021)**

Le Bureau de santé recommande aux membres du personnel qui se trouvent, dehors, à moins de 6 pieds de tout élève, enfant, collègue ou visiteur de continuer de porter un masque médical et d'utiliser une protection oculaire lorsque l'autre personne ne porte pas de masque. Cette mesure limitera le risque d'exposition à la COVID-19.

Dépistage

1. Quand doit-on prendre la température?

Les directives opérationnelles du ministère de l'Éducation, liées à l'éclosion de la COVID-19 dans les services de garde d'enfants, n'exigent pas la prise de la température pour le dépistage. Si les familles ont accès à un thermomètre à la maison, il est recommandé qu'elles prennent la température des enfants avant qu'ils n'arrivent au centre de garde. Si un enfant arrive au centre sans avoir subi le dépistage ou s'il présente des symptômes pendant qu'il est au centre, le personnel peut prendre sa température si le centre est équipé pour le faire.

Suivi des déclarations de symptômes de la COVID-19 et mesures d'intervention dans un service de garde d'enfants

1. Les contacts familiaux d'une personne en isolement doivent-ils également être renvoyés chez eux et avisés de s'isoler?

Toutes les personnes vivant sous le même toit qu'une personne symptomatique, qui **ne sont pas** complètement vaccinées, doivent s'auto-isoler jusqu'à ce que la personne symptomatique :

- reçoive un résultat négatif au test de la COVID-19 ou
- reçoive un autre diagnostic d'un professionnel de la santé.

Si la personne symptomatique reçoit un résultat positif ou n'est pas testée et ne reçoit pas d'autre

Mise-à-jour : 26 août 2021

diagnostic d'un professionnel de la santé, elle doit s'isoler des autres, notamment des personnes avec qui elle habite, pendant 10 jours depuis l'apparition des symptômes. Toutes les personnes qui vivent sous le même toit que la personne symptomatique et qui **ne sont pas** complètement vaccinées doivent s'auto-isoler pendant 10 jours depuis leur dernier contact avec la personne symptomatique.

Les personnes vivant avec une personne symptomatique qui **sont** complètement vaccinées (ayant reçu leur deuxième dose 14 jours avant l'exposition à la personne symptomatique) ne sont pas tenues de s'auto-isoler sauf si elles présentent elles-mêmes des symptômes. Elles devraient quand même rester à la maison sauf pour des raisons essentielles (pour travailler, aller à l'école ou au centre de garde d'enfants, etc.) jusqu'à ce que la personne symptomatique reçoive un résultat négatif au test de la COVID-19 ou un autre diagnostic d'un professionnel de la santé.

2. Quand un enfant ou un membre du personnel doit-il être placé en isolement et renvoyé chez lui? Qu'en est-il des personnes souffrant d'allergies saisonnières ou de maladies chroniques dont les symptômes figurent dans l'autoévaluation?

Les enfants présentent souvent des [symptômes](#) légers ou atypiques de la COVID-19 ou ils peuvent être asymptomatiques. Si un membre du personnel, un visiteur ou un enfant présente un ou plusieurs symptômes (qui sont nouveaux ou aggravés et qui ne sont pas liés à un problème de santé préexistant ou à des allergies saisonnières), il est important qu'il enfile immédiatement un masque médical, s'isole et rentre chez lui. Le fournisseur de services de garde d'enfants doit remplir un formulaire de déclaration des symptômes de COVID-19 pour chaque enfant renvoyé chez lui pour des symptômes liés à COVID-19 et l'envoyer par courriel à l'adresse cdc@healthunit.ca. Les enfants et le personnel ne sont pas tenus de rester à la maison et de s'isoler si leurs symptômes sont attribuables à un état de santé préexistant ou à des allergies saisonnières et ne sont ni nouveaux ni aggravés.

Les membres du personnel et les parents ou tuteurs/tutrices sont encouragés à utiliser [l'outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles et les services de garde d'enfants](#) pour savoir quand retourner au centre de garde.

Si vous avez des questions, communiquez avec le centre d'appels pour la COVID-19 du Bureau de santé en composant le 1 844 478-1400.

3. Pendant la saison de la grippe, comment peut-on faire la différence entre les symptômes de la grippe normale et ceux de la COVID-19?

Malheureusement, il n'y a aucun moyen de différencier la COVID-19 des virus du rhume communs. La seule façon de savoir si les symptômes sont ceux de la COVID-19 est de se faire tester.







4. Quelle est la recommandation en ce qui concerne les pièces ou espaces d'isolement où les enfants attendent qu'on vienne les chercher?

Les membres du personnel qui supervisent des enfants symptomatiques en attendant que quelqu'un vienne

Mise-à-jour : 26 août 2021

Your lifetime partner in healthy living.
Votre partenaire à vie pour vivre en santé.
myhealthunit.ca

Call Toll Free: 1-800-563-2808

 345 Oak Street West, North Bay, ON P1B 2T2	 70 Joseph Street, Unit 302 Parry Sound, ON P2A 2G5
 705-474-1400	 705-746-5801
 705-474-8252	 705-746-2711

les chercher doivent porter un masque médical (niveau 1), une protection oculaire (c'est-à-dire un écran facial ou des lunettes de protection), une blouse et des gants. Les employés et enfants symptomatiques doivent également porter un masque médical sauf dans le cas d'une exemption raisonnable liée à des problèmes de santé. Si les enfants font partie de cohortes différentes, ils peuvent tous attendre au même endroit pourvu qu'ils portent des couvre-visages et qu'ils se distancent les uns des autres. Les personnes vivant avec une personne symptomatique devraient aussi être renvoyées chez elles. Choisissez un espace situé près de l'entrée ou de la sortie, qui peut être désinfecté facilement et qui est à l'écart des zones où les gens circulent fréquemment. Il convient de préparer des trousse d'équipement de protection individuelle contenant une blouse, des gants, une protection oculaire et un masque pour la pièce d'isolement et le personnel qui pourrait en avoir besoin. Il faut encourager la distanciation physique dans toutes les pièces d'isolement et tous les espaces de bien-être.

5. Quelle est la procédure que doivent suivre les services de garde d'enfants pour faciliter la recherche des contacts?

Les dossiers des enfants et du personnel de chaque cohorte, ainsi qu'un registre des visiteurs au centre, doivent être conservés aux fins de la recherche des contacts pendant au moins 30 jours. Demandez au personnel de tenir des registres et de consigner toute autre interaction pouvant être considérée comme des contacts étroits, p. ex. les visiteurs. Il convient de tenir une fiche de suivi pour les enfants renvoyés chez eux en raison de symptômes liés à la COVID-19 et de la transmettre au Bureau de santé. Il est possible de déclarer une éclosion comme élément précurseur d'un cas positif de COVID-19, si le nombre d'enfants renvoyés chez eux pour cause de maladie a augmenté. Si un cas est confirmé, le Bureau de santé communiquera avec le service de garde pour effectuer une recherche de contacts à partir de données telles que le nom et les coordonnées des contacts étroits (enfants de la cohorte et tout membre du personnel considéré comme un contact étroit de cet enfant ou de cette cohorte).

6. À quel moment un enfant ou un membre du personnel dont le résultat au test de la COVID-19 est négatif peut-il retourner au milieu de garde d'enfants?

Un enfant ou un membre du personnel peut retourner au centre de garde après avoir reçu un résultat négatif au test de la COVID-19 dans les cas suivants :

- il n'a pas été identifié comme un contact étroit par le Bureau de santé ou l'application Alerte COVID;
- il n'a pas voyagé à l'extérieur du Canada dans les 14 derniers jours ou s'il a voyagé, l'Agence des services frontaliers du Canada l'a exempté de la quarantaine à son retour;
- son fournisseur de soins de santé ou le Bureau de santé ne l'a pas conseillé de continuer à s'isoler;
- il n'a pas eu de fièvre pendant 24 heures (et n'a pas utilisé de médicament pour soulager une fièvre);
- ses symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures ([ou 48 heures si les symptômes sont gastro-intestinaux, comme les vomissements ou la diarrhée](#)).

Mise-à-jour : 26 août 2021

Si les symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19 persistent ou s'aggravent, il est recommandé de rester à la maison, d'obtenir des soins médicaux et même de se faire tester à nouveau.

Les personnes qui ont été désignées comme des contacts étroits d'un cas de COVID-19 peuvent retourner au milieu de garde d'enfants une fois qu'elles en auront reçu l'autorisation verbale du Bureau de santé.

7. Qu'arrive-t-il si un enfant ou un membre du personnel du service de garde obtient un résultat positif au test de la COVID-19?

Si un cas positif de COVID-19 est confirmé, le Bureau de santé informera le service de garde d'enfants concerné qu'un membre de sa communauté a été déclaré positif à la COVID-19.

Le Bureau de santé effectuera une recherche des contacts et communiquera avec les personnes qui auront été désignées comme étant des contacts étroits de la personne déclarée positive et qui devront s'auto-isoler. Cela comprend la recherche de points de contact dans le service de garde d'enfants, à l'école, dans l'autobus, etc. Le Bureau de santé travaillera en étroite collaboration avec le service de garde d'enfants pour obtenir les renseignements concernant le personnel et les enfants qui seront nécessaires à la recherche des contacts (par exemple, les registres de présence, les listes des groupes, les coordonnées à jour des parents et des tuteurs/tutrices, du personnel et des enfants). Le Bureau de santé déterminera, cas par cas, si la cohorte pourra continuer à se rassembler ou si le service de garde d'enfants pourra continuer à fonctionner.

Voir le [protocole à suivre lorsqu'un enfant ou un membre du personnel est déclaré positif à la COVID-19](#).

8. Le Bureau de santé fournira-t-il des documents dans le cas où un enfant ou un membre du personnel déclaré positif à la COVID-19 se sentirait apte à retourner au milieu de garde d'enfants ou de travail?

Si une personne qui fréquente le service de garde d'enfants (enfant, membre du personnel ou visiteur) a obtenu un résultat positif au test de la COVID-19, elle devra demeurer en isolement pendant au moins 10 jours à compter de la date de début de ses symptômes ou de la date à laquelle elle a été testée, selon qu'elle est symptomatique ou asymptomatique. Le Bureau de santé communiquera avec cette personne et lui donnera verbalement l'autorisation de retourner au milieu de garde d'enfants lorsqu'elle sera apte à le faire. Pour protéger la vie privée de cette personne, nous n'informons pas le centre de la date de la fin de l'isolement.

Utilisation et restrictions concernant l'équipement et les jouets

1. Le matériel sensoriel est-il autorisé dans les services de garde d'enfants?

Lorsque du matériel sensoriel est offert (pâte à modeler, eau, sable, etc.), il faudrait insister sur l'hygiène des mains avant et après son utilisation.

Mise-à-jour : 26 août 2021

Your lifetime partner in healthy living.
Votre partenaire à vie pour vivre en santé.
myhealthunit.ca

Call Toll Free: 1-800-563-2808

 345 Oak Street West,
North Bay, ON P1B 2T2
 705-474-1400
 705-474-8252

 70 Joseph Street, Unit 302
Parry Sound, ON P2A 2G5
 705-746-5801
 705-746-2711

2. L'utilisation de l'équipement extérieur est-elle autorisée et quelles sont les attentes concernant la désinfection des aires extérieures?

L'équipement extérieur sera toujours sale en raison des débris extérieurs (c.-à-d. pollen, terre et sable). Le nettoyage de l'équipement de jeu extérieur fait partie de la politique de chaque établissement ou programme et non de celle du Bureau de santé. Il est important que les enfants qui utilisent l'équipement extérieur respectent les consignes d'hygiène des mains avant de sortir et de rentrer.

Aménagement de l'espace et distanciation physique

1. Est-ce que plus d'une cohorte peut occuper le même espace (par exemple, le gymnase) au même moment?

Le Bureau de santé recommande de tenir les cohortes à l'écart les unes des autres et de maintenir une distance physique dans la mesure du possible. Si ce n'est pas possible en raison des intempéries ou pour d'autres raisons, il convient de mettre en place des cloisons pour favoriser le maintien de la distance physique. Ces cloisons doivent être d'au moins 30 cm (12 po) de plus que la personne la plus grande. Il n'est pas nécessaire que la cloison en question soit une structure permanente comme un mur; il peut s'agir d'un dispositif temporaire qui peut être nettoyé, comme une corde à linge avec des bâches de plastique ou des rideaux de douche accrochés dessus. Tous les enfants d'âge scolaire sont encouragés à porter un masque à l'intérieur, mais le port du masque est obligatoire à partir de la 1^{re} année.

2. Les salles de toilettes doivent-elles être nettoyées entre deux groupes différents?

Si vous pouvez désigner des salles de toilettes pour chaque cohorte, continuez à le faire. Sinon, établissez une capacité limite pour chaque salle de toilettes afin de maintenir la distanciation physique entre les utilisateurs. Les salles de toilettes devraient être nettoyées au moins deux fois par jour ou plus souvent au besoin.

Ventilation

1. Que sait le Bureau de santé au sujet des exigences actuelles en matière de ventilation?

À l'heure actuelle, les exigences actuelles en matière de ventilation dans les écoles selon Santé Canada consistent à accroître la ventilation et à veiller à son bon fonctionnement. Tenir les activités à l'extérieur (p. ex. dîners, pauses, activité physique) dans la mesure du possible, selon les conditions météorologiques. Augmenter la capacité des échangeurs d'air en modifiant le système de chauffage, de ventilation et de climatisation. Autoriser l'ouverture des fenêtres dans les écoles afin de permettre l'échange d'air frais. L'augmentation de la ventilation peut contribuer à réduire la transmission de la COVID-19.

2. Quelle est l'importance d'une bonne ventilation pour freiner la propagation de la COVID-19?

Les données suggèrent qu'il est possible que la COVID-19 se transmette par voie aérienne parmi des gens qui

Mise-à-jour : 26 août 2021

passent de longues périodes dans des lieux clos et bondés où la ventilation est médiocre, bien que ce mode de transmission ne soit pas le plus habituel. Les facteurs qui contribuent à la transmission peuvent inclure les activités exigeantes sur le plan respiratoire, comme le chant, la danse et l'exercice, surtout sans mesures de protection (masque et distanciation physique). Le contact étroit, face à face avec une personne infectée asymptomatique demeure le mode de transmission le plus courant.

Les systèmes de chauffage, de ventilation et d'air conditionné (CVAC), ainsi que leurs filtres, sont conçus pour ralentir la circulation de polluants, y compris de particules de virus, dans l'air. Dans les espaces plus grands, comme les salles de classe ou les entreprises, une bonne ventilation ou circulation d'air peut aider à freiner la propagation de la COVID-19. La filtration créée par les systèmes de CVAC peut protéger les gens à l'intérieur **conjointement avec** l'application d'autres mesures de santé publique.

Source : [COVID-19 : Transmission, aérosols et ventilation](#)

3. Qu'est-ce qui est recommandé aux services de garde d'enfants qui n'ont pas d'air conditionné (qui utilisent, par exemple, des ventilateurs portatifs)?

Les milieux de garde d'enfants qui ne disposent pas de systèmes de CVAC doivent augmenter la ventilation en ouvrant les fenêtres (si possible) et les portes des salles de classe.

Si des ventilateurs portatifs sont utilisés, limiter le soufflage d'air à travers les personnes et les surfaces en les positionnant pour fournir un mouvement d'air ascendant.

Il faut aussi laver et entretenir les ventilateurs portatifs régulièrement en suivant les instructions du fabricant.

Source : [Lignes directrices sur la COVID-19 pour la réouverture des écoles de la prématernelle à la 12^e année](#)

4. Quelles sont les recommandations pour les jours d'alerte à la chaleur? Est-il possible d'enlever le masque à certains moments, sans danger?

Planifier les jours où le centre de garde peut être chaud et sans climatisation.

Envisager de tenir des programmes à l'extérieur dans des tentes ombragées ou dans des endroits où la ventilation est améliorée et où la distanciation physique peut être maintenue, afin de pouvoir enlever les masques.

L'utilisation de masques faciaux pendant les périodes de chaleur extrême peut s'avérer difficile.

Si vous utilisez une tente extérieure, au moins deux de ses côtés doivent être ouverts sans être bloqués par des murs ou d'autres barrières physiques imperméables afin d'assurer une ventilation adéquate.

Source : [Lignes directrices sur la COVID-19 pour la réouverture des écoles de la maternelle à la 12^e année](#)

Mise-à-jour : 26 août 2021

Your lifetime partner in healthy living.
Votre partenaire à vie pour vivre en santé.
myhealthunit.ca

Call Toll Free: 1-800-563-2808

 345 Oak Street West,
North Bay, ON P1B 2T2
 705-474-1400
 705-474-8252

 70 Joseph Street, Unit 302
Parry Sound, ON P2A 2G5
 705-746-5801
 705-746-2711

Nourriture

1. Étant donné que nous continuons d’offrir des collations, comment pouvons-nous le faire en toute sécurité? Quels types de collations pouvons-nous offrir?

Selon les [Directives opérationnelles pendant l’éclosion de la COVID-19 : garde d’enfants](#), les titulaires de permis et fournisseurs de services de garde à domicile doivent suivre les lignes directrices ordinaires sur la préparation alimentaire. Il est permis de servir des repas de style familial pourvu que les pratiques de manipulation sécuritaire des aliments soient suivies. Il est important de veiller à ce que le personnel observe une bonne hygiène des mains en préparant et en servant la nourriture, et à ce que tous se lavent les mains avant de manger et après. Il est recommandé que les enfants observent la distanciation physique pendant les repas dans la mesure du possible.

Les collations et les repas doivent continuer de respecter le [Guide alimentaire canadien](#).

Autre

1. Des gâteries peuvent-elles être amenées de la maison afin d’être partagées avec les enfants?

Il est permis d’apporter des gâteries ou des cartes à partager avec les élèves, les enfants, le personnel et les membres de la communauté pourvu que des mesures de prévention et de contrôle des infections, comme celles-ci, soient mises en pratique :

- Les personnes symptomatiques ne doivent pas apporter de gâteries à distribuer.
- Tous les membres du personnel et élèves devraient continuer à suivre les protocoles de distanciation physique et de port du masque.
- Du désinfectant pour les mains devrait être disponible et son utilisation devrait être encouragée.
- Tous les articles à distribuer devraient être préemballés individuellement.
 - Autrement, une seule personne désignée devrait distribuer les gâteries avec des pinces pour éviter qu’on les touche.
- Une seule personne devrait manipuler et distribuer les gâteries.
- Tous les membres du personnel et élèves devraient pratiquer l’hygiène des mains appropriée avant de manger ET après.
- La distribution devrait seulement se faire dans la même cohorte.
- Personne ne devrait partager sa portion.

Pour les occasions spéciales pouvant mener à une augmentation du nombre d’objets partagés, consultez le Bureau de santé pour discuter des tendances locales.

2. Quelles sont les recommandations pour les cadeaux à l’intention du personnel?

Le personnel peut accepter les cadeaux de parents ou d’enfants. Le personnel doit respecter les mesures d’hygiène des mains après avoir touché les objets.

Mise-à-jour : 26 août 2021

3. Quelles sont les recommandations aux services de garde d'enfants pour les collectes de fonds?

Les collectes de fonds porte-à-porte ne sont pas recommandées. Des collectes de fonds virtuelles auprès d'amis et de membres de la famille pourraient être envisagées.

Si des articles doivent être ramassés par les individus en vue de leur vente, prévoyez des périodes et un endroit de ramassage prédéterminés. Demandez aux parents ou tuteurs/tutrices d'appeler lorsqu'ils arrivent au centre de garde pour ramasser les articles. Au lieu de remettre directement les articles aux parents ou tuteurs/tutrices, ceux-ci peuvent être laissés à l'extérieur à un endroit où une personne peut les ramasser. Si les articles doivent être ultérieurement déposés au domicile d'une personne, prévoyez une heure de livraison avec la personne qui a acheté les articles. Les individus devraient déposer les articles sur un portique ou à l'extérieur de la porte plutôt que de les remettre directement à la personne. Il est important de maintenir une distanciation physique, que les mesures d'hygiène des mains soient respectées et qu'un couvre-visage soit porté, sous réserve d'exceptions raisonnables pour les problèmes de santé.

4. Quelles sont les recommandations pour les collectes d'aliments et d'autres dons?

Le centre de garde d'enfants devrait prévoir un point de collecte des dons où les personnes pourraient déposer leurs articles à donner (idéalement un endroit où les personnes n'auraient pas à entrer dans le centre).

Prévoyez des heures de dépôt pour les articles à donner. Chaque salle pourrait avoir une boîte de dons où les enfants de cette cohorte pourraient mettre leurs articles à donner. Il faut demander aux individus de ne pas toucher les articles qu'eux-mêmes n'ont pas donnés et ils ne devraient pas donner d'articles s'ils éprouvent des symptômes.

Les vêtements doivent être lavés et séchés à température élevée avant le don. Lorsque les personnes chargent leur véhicule en vue de la livraison des articles donnés à l'endroit désigné pour les dons, elles doivent suivre les mesures d'hygiène des mains avant et après le chargement, porter un couvre-visage sous réserve d'exceptions raisonnables pour les problèmes de santé et essayer de maintenir une distanciation physique dans la mesure du possible.

5. Quelles sont les mesures de sécurité à prendre si le centre de garde d'enfants décide d'organiser une vente de pâtisseries?

Des mesures peuvent être prises pour accomplir cette activité de façon plus sécuritaire si le centre désire organiser une vente de pâtisseries :

- Les personnes présentant des symptômes ne doivent pas participer à toute activité de vente de pâtisseries (y compris la confection et la vente de pâtisseries).
- La salle où les pâtisseries seront vendues devrait être éloignée des zones de rassemblement.
- Limitez le nombre de personnes/tables dans la salle. Les tables et les participants doivent être distancés

Mise-à-jour : 26 août 2021

physiquement.

- Gérez la circulation dans l'ensemble du secteur de vente (c.-à-d. flèches de direction sur le plancher afin de favoriser la distanciation physique).
- Limitez le nombre de personnes autorisées dans le secteur de vente.
- Tous les participants doivent porter un couvre-visage ou un masque.
- Un désinfectant pour les mains devrait être mis à la disposition des participants et son utilisation devrait être encouragée.
- Tous les articles vendus devraient être préemballés et prêts à vendre (c.-à-d. pâtisseries mises dans des sacs individuels avant leur sortie de la salle).
- Une personne devrait être responsable de recueillir l'argent. Cette personne ne devrait pas manipuler les aliments.

Mise-à-jour : 26 août 2021

Your lifetime partner in healthy living.
Votre partenaire à vie pour vivre en santé.
myhealthunit.ca

Call Toll Free: 1-800-563-2808

 345 Oak Street West,
North Bay, ON P1B 2T2
 705-474-1400
 705-474-8252

 70 Joseph Street, Unit 302
Parry Sound, ON P2A 2G5
 705-746-5801
 705-746-2711